



Revue des Sciences Sociales

Numéro 3 | 2023 | Vol. 1

Varia – décembre 2023

LE CONFLIT HOMME-FAUNE DANS LES ESPACES PROTEGES DU GABON : UNE ETUDE COMPARATIVE DE SA GESTION ENTRE LES PARCS NATIONAUX LOPE ET PONGARA

HUMAN-WILDLIFE CONFLICT IN GABON'S PROTECTED AREAS : A COMPARATIVE STUDY OF ITS MANAGEMENT IN THE LOPÉ AND PONGARA NATIONAL PARKS

Saturnin **NDONG NDONG**

RÉSUMÉ

Le conflit homme-faune au Gabon et les tensions développées ces dernières années, aussi bien dans les espaces non protégés qu'à l'intérieur des parcs nationaux, ont amené les pouvoirs publics à mobiliser un ensemble de politiques et d'instruments, afin de le résorber. C'est dans ce contexte qu'intervient l'étude comparative de sa gestion dans les parcs nationaux Lopé et Pongara. L'objectif est donc d'évaluer, à travers la comparaison des territoires, l'efficacité des mécanismes développés par les acteurs publics dans le cadre de la résolution dudit conflit. Dans ce sens, la

méthodologie employée a porté sur les entretiens compréhensifs semi-directifs et les observations de terrains, avec un traitement de données axé sur les codifications manuelle et informatique. Les résultats obtenus déterminent une intensification du conflit Homme-faune liée aux destructions animales des cultures, et sa gestion contrastée dans ces deux milieux naturels.

Mots-clés : conflit, territoire, parc, Lopé, Pongara, faune, espace protégé, Gabon.

ABSTRACT

The human-wildlife conflict in Gabon and the tensions that have developed in recent years, both unprotected areas and within national

parks have led public authorities to mobilise a range of policies and instruments in order to resolve it. This is the background to the comparative study of its management in the Lopé and Pongara national

parks. The aim is therefore to evaluate, through a comparison of the territories, the effectiveness of the mechanisms developed by the public players to resolve the conflict. To this end, the methodology employed involved comprehensive semi-directive interviews and field observations, with data processing based on manual and computer coding. The results obtained show an intensification of the

human-wildlife conflict linked to the destruction of crops by animals, and its contrasting management in these two natural environments.

Keywords : conflict, territory, park, Lopé, Pongara, wildlife, protected area, Gabon.

INTRODUCTION

Les parcs nationaux, tout comme les territoires non soumis à la protection de la nature au Gabon, sont confrontés depuis quelques années au Conflit Homme-faune. Il s'agit d'une situation où les activités des groupes humains et de la faune sauvage entrent en compétition, perturbant de différentes manières et selon différents degrés d'intensité, les conditions d'existence des deux parties (Marchand 2016 : 2). Très développé sur le territoire gabonais avec 22 % de cas en 2015, contre 9 % au Cameroun (Le Bel et Chavernac 2015 : p. 1), ce conflit est davantage exacerbé selon les statistiques du ministère des Eaux et forêts (MEF) : 1900 plaintes en 2021. Ce rapport conflictuel entre l'homme et la faune sauvage au sein du territoire interroge ainsi sur leur cohabitation (coexistence) qui s'avère indispensable.

La cohabitation, en tant que concept écologique, se caractérise par une absence de compétition entre deux ou plusieurs espèces occupant la même niche (Triplet 2019 : 222). Dans les espaces anthropisés où l'interaction entre l'homme et la faune est régulière, celle-ci désigne une proximité, un état dynamique dans lequel les intérêts et les besoins de l'homme et de la faune sont pris en compte et sont satisfaits (Gross et al., 2021 : 6). Dans les parcs nationaux Lopé (PNL) et Pongara (PNL) marqués par ce double contexte d'anthropisation et de proximité socioécologique, questionner la cohabitation devient indispensable, car en dépit de leur rôle de conservation de la biodiversité, ils représentent des milieux de vie des populations locales dépendantes de la nature. Par ailleurs, cette coexistence recherchée est centrale dans les politiques de protection de la nature développées au Gabon et plus largement en Afrique centrale.

Très peu de recherches sont consacrées au conflit Homme-faune au Gabon. Les rares études effectuées sont celles de Walker (2011 : 1), axées sur

la détermination des facteurs de résilience des agriculteurs, leurs choix de stratégies de protection des cultures et l'évaluation économique des coûts du conflit Homme-faune. Puis, les travaux d'Avome Ndong (2017 : 4) qui sont essentiellement articulés sur le développement de l'écotourisme au Gabon et l'analyse des conséquences possibles du conflit Homme-faune sur cette activité dans les parcs nationaux de Pongara et de l'Ivindo. Enfin les recherches de Breuer et Ngama (2020 : 176) dont le questionnement sur le conflit Homme-faune dans certains pays de la sous-région d'Afrique centrale et au Gabon, a permis d'étudier ses causes ainsi que les outils mis en place pour sa résolution.

Ces trois recherches n'analysent cependant pas la praticité des politiques et outils de gestion dans la résolution du conflit Homme-faune au sein des parcs nationaux gabonais. Ce qui permet de formuler deux questions : les instruments mobilisés au sein des PNL et PNP favorisent-ils la cohabitation entre l'homme et la faune sauvage dans ces milieux ? Ces instruments de gestion du conflit permettent-ils l'acceptabilité de ces espaces protégés ? L'objectif général de la présente étude est donc d'évaluer, à travers une approche comparative, l'efficacité des mécanismes développés par les acteurs publics dans le cadre de la résolution dudit conflit. À ce titre, le premier objectif spécifique vise à comprendre comment ce conflit est alimenté sur ces territoires, la façon dont il est caractérisé et sa structuration sur ces deux espaces protégés. Quant au second objectif spécifique, il s'agit d'examiner sa gestion, notamment en vérifiant si les mécanismes déployés sont appliqués de façon homogène dans ces parcs nationaux ou si les contextes territoriaux renvoient plutôt à leur hétérogénéité.

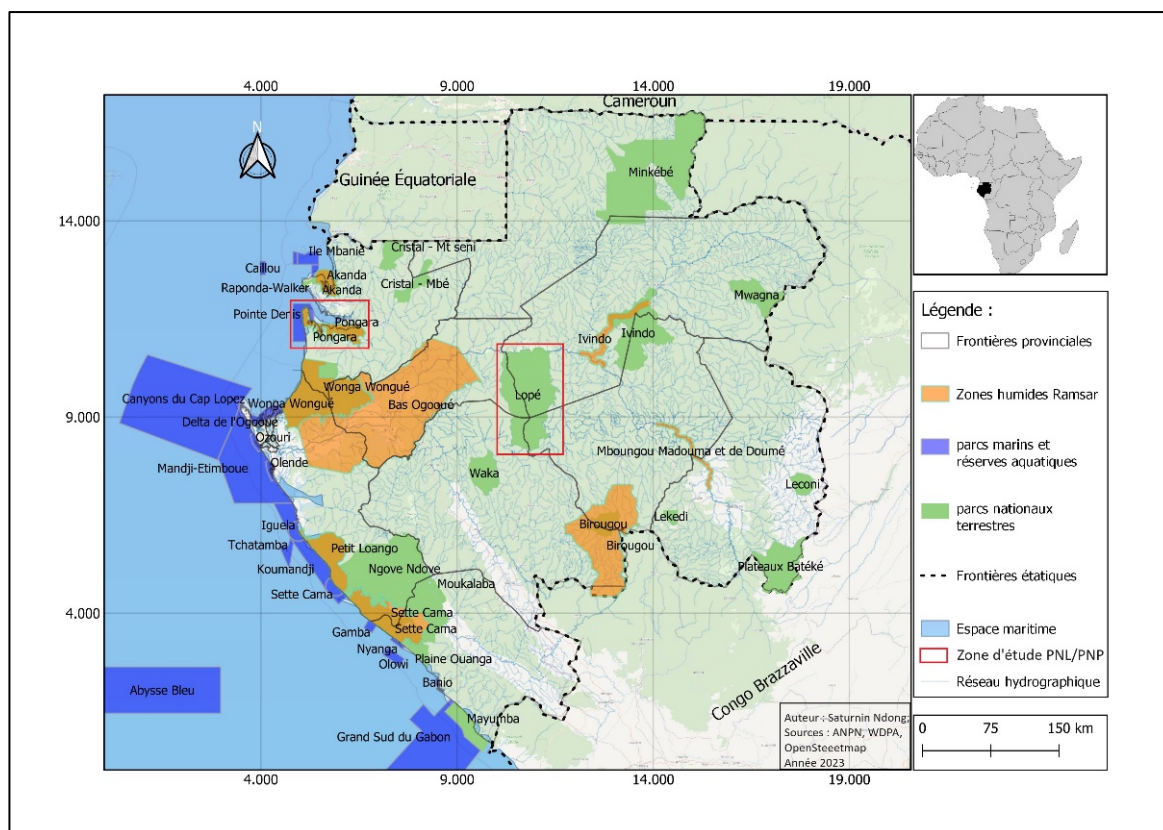
1. ÉTUDE DE TERRAINS ET ANALYSE DE DONNÉES

1.1. Zones d'étude

Les zones d'étude sont le parc national de Lopé (PNL) et le parc national de Pongara (PNP). Le parc national de Lopé, deuxième plus grand espace protégé terrestre gabonais, est situé au centre

(0° 31' 31" S, 11° 32' 34" E) du pays, avec une superficie de 484 900 hectares. Le parc national de Pongara, l'un des plus exigus du Gabon, est localisé dans la région de l'estuaire (0° 08' 34" N, 9° 36' 34" E), sur la rive gauche de l'estuaire du fleuve Komo et sur la façade Atlantique. Il couvre une superficie de 92 970 hectares.

Fig. 1 : Localisation des zones d'étude

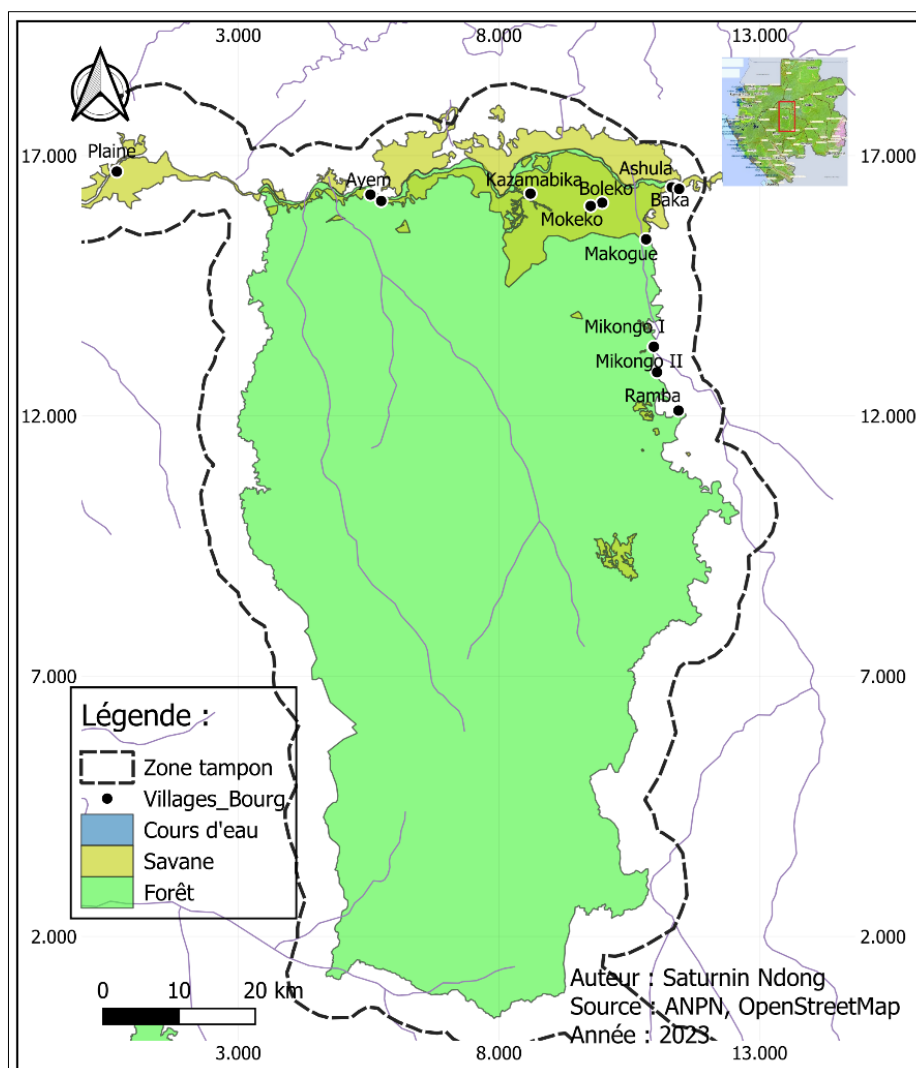


Le PNL, érigé depuis 2007 en patrimoine mondial de l'humanité, fait partie des hotspots de l'Afrique centrale et des « *twelve priority landscapes* » gabonais (Ousongo et Nagahuedi 2008 : 22). En effet, de variété biologique, ce milieu naturel est constitué dans une large partie, de forêts matures, mais aussi une mosaïque forêt-savane dans sa partie nord ainsi que des forêts pionnières et à marantacées au nord-est et au nord-ouest (Fig. 2). Cet ensemble floristique abrite 84 espèces de mammifères dont les plus emblématiques sont les deux types d'éléphants (forêt et savane), la panthère, les gorilles, les mandrills, les buffles. Certaines espèces de ce milieu

sont définies par les cadres légaux national et international en tant qu'animaux intégralement protégés et inscrits dans la liste rouge d'espèces en danger (éléphant de forêt ; léopard, Cercopithèque à queue de soleil Mandrill, Chimpanzé, Gorille, etc.). Le PNL est également déterminé par son occupation humaine. En effet, malgré la régression démographique considérable liée à l'exode rural massif, c'est un milieu anthropisé, où d'innombrables agriculteurs vivent grâce aux ressources de la forêt. On y dénombre vingt villages d'environ 3 300 habitants¹ dont l'activité principale est l'agriculture.

¹ Agence nationale des parcs nationaux, Plan de gestion parc national de Lopé 2014-2018, p. 23.

Fig. 2 : Les caractéristiques écologiques du PNL



Le PNL, quant à lui, confronte le continent à l'espace marin. Il dispose des attributs d'un milieu naturel côtier, voire semi-marin, avec des caractéristiques physiques et environnementales des espaces littoraux gabonais (Fig. 3). La végétation est composée de savanes, de forêts (terres fermes, marécageuses, littorales sclérophylles) et de mangroves de types rhizophora et Avicennia (Ondo Assoumou 2016 : 41). C'est un parc de grande mixité faunistique (mer et terre) où se déploient des mammifères aquatiques intermittents (dauphins à bosse en période estivale) et d'autres espèces marines, à l'instar de nombreux poissons en période de nidification. C'est également le siège d'une

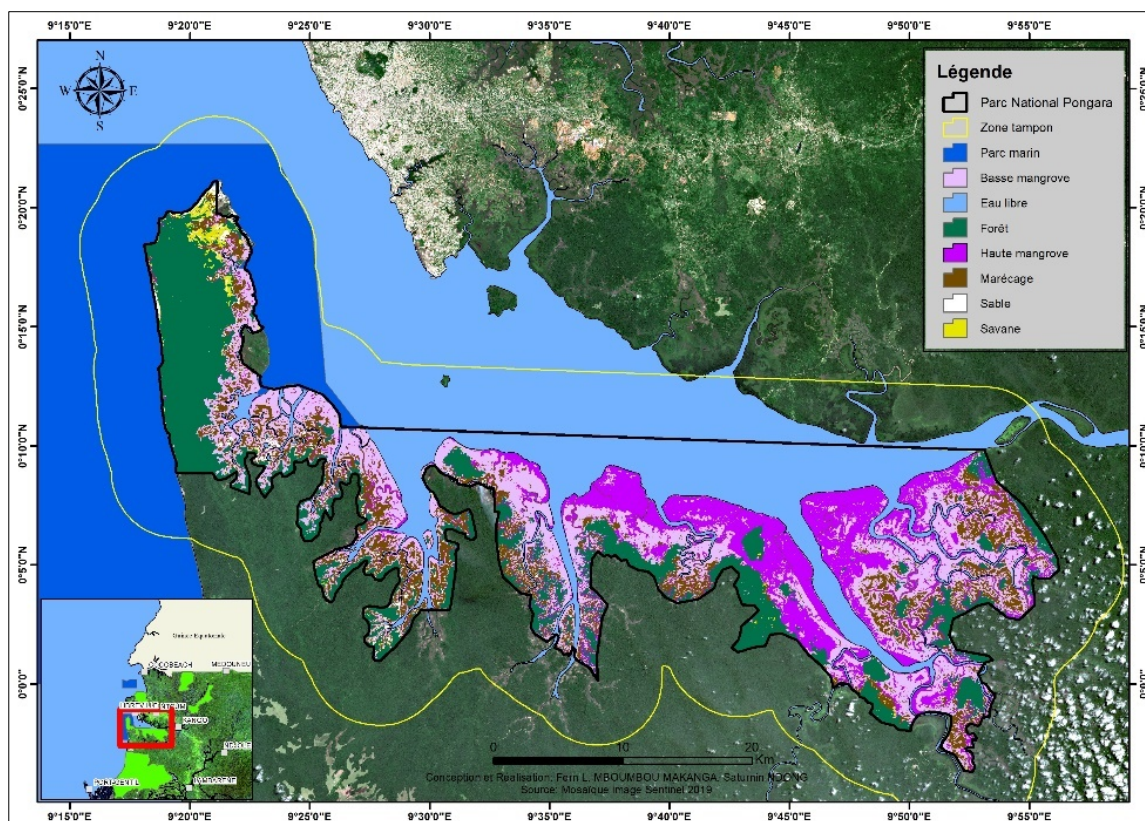
biodiversité côtière sensible, et dont l'attention est portée notamment sur la tortue luth, espèce emblématique. Par ailleurs, il constitue une aire de circulation terrestre de grands primates ainsi que de nombreux pachydermes venant de l'intérieur du pays. Pour ce faire, il est qualifié par l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) de refuge d'éléphants, de lamantins et d'hippopotames menacés au Gabon².

Outre ces caractéristiques biogéographiques, le PNL connaît une occupation humaine de faible densité, caractérisée par la présence de seize villages totalisant 400 habitants³. Les principales activités des populations sont la pêche et l'agriculture.

² Agence nationale des parcs nationaux, Plan de gestion parc national de Lopé 2014-2018 : Programme de développement touristique.

³ Agence nationale des parcs nationaux, Plan de gestion parc national de Pongara 2014-2018, p. 23.

Fig. 3 : Les déterminants environnementaux du PNP



1.2. Méthodologie

L'étude comparative de la gestion des espaces protégés Lopé et Pongara a été faite à travers l'utilisation conjointe de deux principales méthodes. La première se rapportait aux entretiens compréhensifs semi-directifs et la seconde s'est axée sur l'observation participante.

Sur chacun des sites, les entretiens ont porté sur quatre catégories d'acteurs. La première concerne les acteurs publics. Il s'agit des agents de l'ANPN (les conservateurs et les écogardes) et ceux du MEF, parmi lesquels les ingénieurs de la Direction générale de la faune et des aires protégées (DGFAP), dont ceux de la brigade de la faune de Lopé. Les échanges avec eux ont été essentiellement axés sur la gouvernance des espaces protégés et l'applicabilité des politiques et outils de gestion du conflit homme-faune. La seconde catégorie concerne les ONG environnementales, à l'instar d'Aventure sans frontière (ASF) localisée au PNP et du Wildlife conservation society (WCS) présent au PNL et menant des activités au PNP depuis sa base de Libreville. Avec ces ONG, ce sont leurs politiques d'insertion à travers les mécanismes participatif et

partenarial qui ont été interrogées. La troisième catégorie, celle des populations, a permis de questionner les nouvelles pratiques agricoles des communautés locales, leur adaptabilité et leur résilience face aux destructions animales.

Ces différentes données ont été traitées à partir de deux codifications : l'une manuelle et l'autre informatique. La première a consisté à filtrer le corpus d'entretiens afin de parvenir à la formulation des thématiques suivantes : activités, conflits, partenariats, contrats d'acceptabilité et politiques appliquées. La seconde codification, menée à travers le logiciel Sonal et utilisant les thématiques de la première, a permis de donner des caractéristiques à celles-ci à travers les champs lexicaux. Ce traitement de données (Tabl. 1) nous a amené à relever l'impact différencié dudit conflit, les disparités en termes de gestion et de politiques mises en place d'un espace protégé à l'autre. Par ailleurs, cela a donné lieu à la caractérisation de deux facteurs explicatifs des ressorts de la gestion du conflit Homme-faune sur ces deux sites : la typologie des conflits et la complexité de ses facteurs de résolution.

Tabl. 1 : Récapitulatif des codifications de données de terrains

		Codes de données en thématiques				
		Activités	Conflits	Partenariats	Contrats d'acceptation	Politiques appliquées
		LOPE				
Acteurs publics ANPN MEF- Brigade de faune	Champ lexical	Conservation ; Valorisation ; Contrôle de la biodiversité	Conflits d'usage des ressources ; braconnage ; chasse illégale	WCS ; Ecofac UE ; Gendarmes Populations	Limiter les dégâts de la faune sauvage ; créer les projets	Paiement des dégâts ; construction des barrières électriques
ONG WCS- CEDAM		Apport technique ; Suivi de la faune ; Renforcement des capacités		ANPN ; populations ; Associations	Projets socioéconomiques	Proposition des stratégies de gestion du conflit et échanges avec les riverains
Riverains (communautés)		Agriculture dans la barrière électrique Agriculture hors barrières ; agriculture de jardin	Ravage et pillage des plantations ; Interdiction totale de chasse ; Abus de contrôle des écogardes ;	ANPN	Construire les clôtures électriques ; Payer les dégâts de dévastation,	Plaintes contre les animaux, pressions pour l'exécution des battues administratives
		PONGARA				
Acteur public ANPN	Champ lexical	Conservation Valorisation et contrôle de la biodiversité du parc	Opposition avec les riverains à propos des dégâts causés par l'éléphant	Gendarmes, Marine marchande, WCS ; ASF Populations	Proposition de mise en place de barrières électrique	Concertation avec les acteurs de gestion du conflit
ONG WCS		Protéger la faune du milieu naturel		ANPN, ASF		Proposition de mécanismes de limitation du conflit ;
ONG ASF		Monitoring, collecte de données		ANPN, Populations	Implication des populations	Sensibilisation
Riverains (Communautés)		Aucune véritable activité n'est faite aujourd'hui ; pas d'agriculture de qualité : trop de pillage	Déprédation ; Abus de contrôle de l'ANPN ; interdiction de la chasse	ANPN ASF	Payer les dégâts de dévastation ; construire les barrières	Discussions avec les autorités pour exécuter les battues administratives

Auteur : Saturnin Ndong ;

Source : Données de terrains des PNL et PNP 2018

Au-delà des entretiens, l'observation participante menée à partir de nombreuses sorties de terrains a permis d'appréhender les effets territoriaux de dévastations, les différends (tensions palpables) que celles-ci génèrent entre les acteurs publics et les populations, l'inégale applicabilité des stratégies de protection de cultures agricoles sur ces deux sites

ainsi que la taille des champs et cultures impactés par les dégâts de la faune. Dans les faits, ces observations et entretiens ont porté sur quatre villages, dont un grand de part et d'autre, du point de vue démographique et des activités menées, et un petit dans chacun de ces milieux naturels pour cibler davantage les effets territoriaux liés au conflit.

2-RÉSULTATS

2.1. Les sources du conflit Homme-faune et ses extensions dans les PNL et PNP

Sur les deux espaces protégés Lopé et Pongara, deux déterminants essentiels justifient les ressorts du conflit Homme-faune intensément articulé : la destruction des cultures agricoles et la politique de gestion forteresse des acteurs publics et privés. Au PNL, les destructions ne sont pas généralisées ; elles sont essentiellement concentrées sur quinze villages, du fait de l'absence d'outils de protection des plantations. Ces dernières, majoritairement très petites, sont prioritairement destinées à la consommation locale et familiale, et quelques fois au commerce. Les avantages tirés des cultures agricoles font que les destructions

occasionnées par la faune sauvage développent davantage une hostilité grandissante chez les populations riveraines. En effet, aussi bien au nord qu'à l'ouest du PNL, aucune culture essentielle aux communautés villageoises (tubercules, bananes, tarots, maïs, cannes à sucre, etc.) n'est épargnée par le passage de la faune sauvage (Fig. 4). Dès lors, la multiplication des dévastations développe deux effets dans ces villages : l'abandon progressif de l'agriculture traditionnelle menée dans les campements villageois et la création d'une agriculture de jardins, à proximité des habitations et très peu productive.

Fig. 4 : Destruction d'une plantation de banane par l'éléphant au PNL



Auteur : Brigade de faune Lopé, photo prise au village Ayem le 25/04/2017

Au parc national de Pongara, les destructions agricoles concernent l'ensemble des villages. Toutefois, ceux localisés au sud et à l'est de la partie continentale du parc et menant une activité agricole régulière sont davantage marqués par le conflit homme-faune. Malgré ces différences, le constat est identique à celui du PNL, au niveau des destructions intégrales des

cultures agricoles utiles à la consommation des populations locales (Fig. 5). En effet, les plantations ravagées concentrent un intérêt majeur pour les riverains, compte tenu de l'endavement de cet espace protégé. Dès lors, les destructions occasionnées installent une tension vive, manifestée par une apologie de décimation de la faune sauvage.

Fig. 5 : Plantation de manioc nivelée par l'éléphant au PNP



Auteur : Saturnin Ndong, photo prise dans le village Matekmavi, le 06/08/2018

Sur les deux sites, un seul animal, l'éléphant, exacerbe les dévastations et le conflit-homme. En effet, sa capacité de nuisance fait l'unanimité, à telle enseigne que les villageois oublient les petits rongeurs et le caractérise comme catastrophiste, voire un destructeur par excellence (Ndong Ndong 2021 : 252). L'empreinte de l'éléphant fait qu'au lieu d'une généralisation du conflit Homme-faune, il est question dans les PNL et PNP d'un conflit Homme-éléphant. Dans ces deux parcs, l'éléphant fait partie des animaux emmerdants et à problèmes (Micoud 2010 :103), car au Gabon comme dans toute la région d'Afrique centrale, il est responsable de 73 % de destructions (Le Bel et Chavernac 2015 : p.1). Malgré les dégâts occasionnés par l'éléphant et d'autres espèces sur ces deux sites, l'intérêt écologique porté sur la protection de la nature est de mise et la menace sur les animaux reste marginale. Les nuisances de la faune sauvage sur les cultures agricoles de ces deux sites occasionnent un autre type de conflit, à savoir le conflit Homme-homme. Il s'agit, en effet, des oppositions qui peuvent naître entre individus, et dont l'origine est le conflit direct entre les hommes et les animaux (Nzonzi 2018 : 534). Ce type de conflit oppose les communautés locales d'une part, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les agents publics en

charge de la protection de la biodiversité et de la gouvernance des parcs nationaux d'autre part.

La protection de la nature articulée par les gestionnaires (agents publics) et les politiques qu'ils mobilisent sur ces milieux sont parfois mal perçues. L'exaspération des populations vis-à-vis des destructions de leurs cultures fait que ceux-ci soient catalogués d'êtres insensibles et plus attachés à la cause animale. Dès lors, au PNL, le conflit entre agents de l'ANPN et une partie des riverains relève selon les villageois, des faiblesses en termes de solutions viables des agents dans la résolution du conflit. Au PNP, en revanche, les conservateurs et écogardes de l'ANPN sont des cibles privilégiées des communautés locales. Ils sont vus comme responsables de tous les incidents occasionnés par la faune sauvage. Dans les faits, le conflit Homme-homme sur ces deux sites est davantage intense sur le PNP, du fait de son enclavement et de l'absence de réactivité des acteurs publics environnementaux vis-à-vis de la destruction des espaces agricoles. Ce conflit crée la contestation de la légitimité des conservateurs et écogardes au sein des PNL et PNP par les populations. Ces dernières manifestent leur rejet quasi-systématique, en remettant en cause leur autorité décisionnelle.

2.2. Gestion contrastée du conflit Homme-faune dans les PNL et PNP

Dans la résolution du conflit Homme-faune au sein du réseau d'aires protégées du Gabon, les acteurs publics dont le MEF et l'ANPN (acteur unique de gestion du réseau des parcs nationaux gabonais), définissent trois dispositifs qui, par ailleurs constituent des politiques applicables sur le terrain. Il s'agit de la construction des barrières électriques, des compensations financières et des battues administratives.

La clôture électrique (Fig. 6), en tant que technologie de protection développée au Kenya par l'ONG Space for Giants, a pour but de préserver les cultures agricoles des communautés villageoises et garantir leur insertion dans les espaces protégés. Ces deux facteurs ont motivé son adoption au Gabon par l'entremise du « projet fil et faune » développé par le MEF et l'ANPN depuis 2014. En effet, cette clôture électrique consiste essentiellement à dissuader toute espèce, particulièrement les pachydermes, d'accéder aux plantations. C'est une stratégie qui permet d'habituer la faune sauvage à s'éloigner des zones agricoles cloisonnées par des fils électriques.

Fig. 6 : Clôture électrique au PNL au village Kazamabika



Source : <http://africdirect.com/2022/11/01/lee-white-visite-la-cloture-electrique-erigee-pour-eloigner-les-elephants-dans-un-village-de-logoue-ivindo/>, 11/2022

Le second dispositif, la compensation financière, concerne le paiement des dégâts (dévastations, agressions physiques de la faune sur l'homme) à travers le fond financier d'indemnisation des populations. Ce fond existant depuis la période 2016-2017, bénéficie d'un montant total de 700 000 000 Fcfa, soit un peu plus de 1 000 000 € (MEF, 2017). Son exécution sur un espace donné est conditionnée par un processus en diverses étapes, allant du terrain jusqu'au paiement. Il s'agit de l'inspection et de la recension des dévastations, le dépôt de plainte à la brigade de la faune ou à l'ANPN, la vérification de la conformité de la plainte, le traitement de dossier et la compensation directe (Tabl. 2).

Chacune de ces étapes, corrélée à une action spécifique, mobilise des acteurs divers qui contribuent à la connaissance de l'état de dévastation, son

évaluation et sa compensation. Dans ce processus, l'acte des populations consiste à dresser, auprès des pouvoirs publics, des plaintes de pillage comprenant des données de terrains (zones, cultures dévastées, superficie) essentiellement recueillies par les agents publics du MEF (brigade de la faune, agent local, agents déployés depuis le ministère). Ces derniers inspectent et évaluent l'étendue des dégâts, traitent les dossiers de plaintes jugés conformes et allouent à chacun d'entre eux une somme proportionnelle aux dommages. Dans ce processus, l'action de l'ANPN est périphérique et vise essentiellement à combler l'absence des agents du MEF dans certains villages reculés des parcs. Quant aux acteurs locaux (préfet, gouverneur, sous-préfet), leur mission porte sur l'encadrement de la redistribution des indemnités auprès des communautés locales.

Tabl. 2 : Processus d'indemnisation de victimes des dévastations de la faune sauvage

Étapes d'indemnisation	Actions et supports	Acteurs impliqués
Inspection et recension des dévastations	Type de culture ; Zone dévastée et taille de la plantation ; Niveau de dégât	Populations ; Agent du MEF (brigade de la faune) ; ANPN
Dépôt de plainte-brigade	Identité du villageois Lettre du villageois ; Constat de dévastation ;	Populations ; Agent du MEF (brigade de la faune) ;
Vérification de la conformité de la plainte	Certification du dossier complet (Brigade de la faune) Transfert de dossier au MEF	Agent du MEF (brigade de la faune ou agent déployé) ;
Traitement de dossiers-évaluation du budget	Questions techniques de financement	Agent du MEF (base de la Direction générale de faune et des aires protégées) ; Département du ministère du budget ;
Compensation directe	Indemnisation auprès des populations impactées.	Agent du MEF (Direction générale de faune et des aires protégées) ; ANPN ; Autorités locales (préfet, gouverneur) ; Populations

Auteur : Saturnin Ndong ;

Source : Données de terrains et de la brigade de faune Lopé 2018

Les battues administratives, quant à elles, sont admises au Gabon depuis 1987⁴ et revisitées en juillet 2021⁵, dans l'optique de les réadapter au contexte actuel du conflit Homme-faune. Celles-ci s'appliquent d'une part, dans le cadre de la répétitivité et de l'importance des dégâts causés sur les cultures vivrières, aux animaux domestiques, et à tout autre bien ou aux personnes physiques par certaines espèces animales. D'autre part, elles s'exercent dans le cadre de la lutte contre les animaux blessés ou malades présentant un danger imminent pour les populations.

Sur ces deux sites, l'applicabilité des politiques d'atténuation du conflit Homme-faune est à la fois différenciée et très inégalitaire. En effet, dans le PNP, aucun des mécanismes contribuant à la résolution dudit conflit n'existe au sein des villages. Au contraire, la protection des cultures demeure fragile, et les destructions occasionnées par la faune sauvage sont aussi non compensées et non indemnisées. En effet, au-delà de l'unanimité des riverains de cet espace protégé sur le paiement des dégâts, l'installation de la

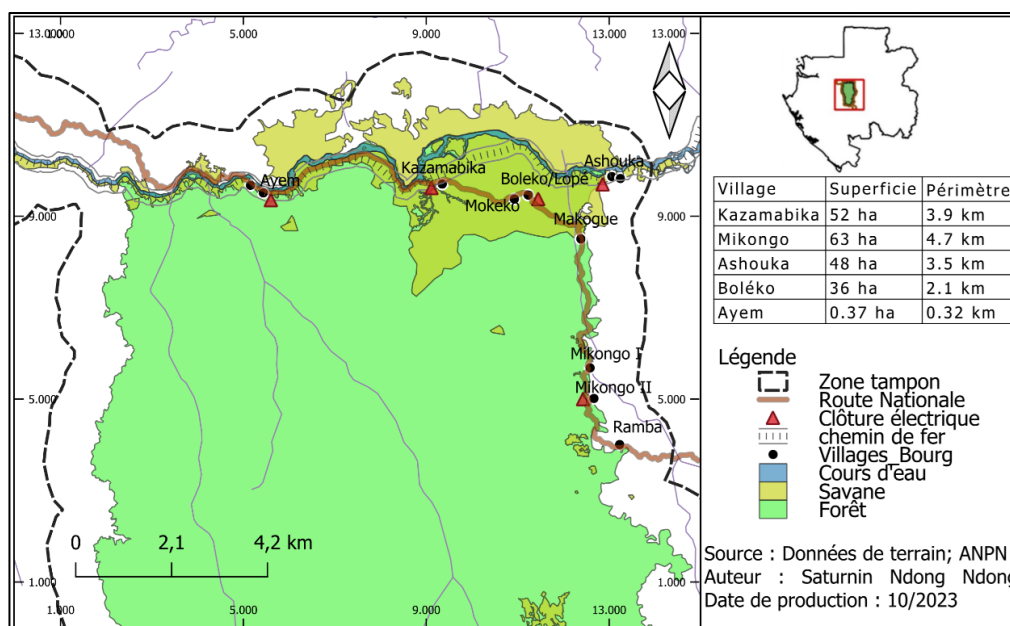
dôte électrique est relativisée, car seuls les habitants des terres fermes du sud du parc trouvent en elle l'ultime solution pour sauvegarder leur production agricole. En revanche, pour les populations des rivages (mer et fleuve komo), à l'instar des habitants du village pointe Denis, cette dôte est redoutée, voire totalement rejetée. Cela est lié aux risques d'électrocution pouvant se produire au contact des eaux avec la barrière, surtout pendant les crues et les inondations.

Au PNL, les mécanismes d'atténuation du conflit Homme-faune sont progressivement exécutés. Autant le paiement des dégâts est appliqué malgré le processus extrêmement lent et long, autant la protection des cultures agricoles se développe grâce à l'installation progressive de la barrière électrique. Cette dernière, expérimentée avec succès pour la première fois au Gabon en 2015 dans le village Kazamabika au PNL, est en constante progression d'utilisation, car sur les vingt villages du PNL, cinq en disposent (Fig. 7).

⁴ Décret n°187/PR/MEFCR du 4 mars 1987, relatif aux battues administratives.

⁵ Journal officiel n°127 du 16 Août 2021, Décret n° 00183/PR/MEFMEPCPAT du 12/07/2021 fixant les conditions d'autorisation des battues administratives.

Fig. 7 : Clôtures électriques du parc national de Lopé



Malgré cette mise en place progressive, le nombre de clôtures électriques est relativement insuffisant, au regard de nombreuses plaintes de dégâts formulées (20 en moyenne par mois pendant chaque période de grandes dévastations, notamment le dernier trimestre de chaque année). La nécessité de pratiquer quotidiennement l'agriculture fait que la demande de cet outil soit cristallisée dans tous les villages du PNL, voire ceux situés dans sa périphérie. Sur les deux espaces protégés (PNL et PNP), les riverains exposés aux affres de l'éléphant revendiquent la mise en place de ces clôtures électriques. Cependant, au regard de leurs coûts de construction et d'entretien élevés, il

3. DISCUSSIONS

De nombreux facteurs identifiés et analysés sur les mécanismes de gestion des espaces protégés Lopé et Pongara permettent un cadrage de la discussion autour de deux principaux axes. Le premier s'articule sur la cohabitation relative dans ces deux sites ; et le second porte sur l'acceptabilité contraignante.

3.1. La cohabitation relative dans les PNL et PNP

Dans la gestion des espaces protégés confrontés au conflit Homme-faune, la cohabitation constitue l'un des facteurs

semble peu probable que cet outil soit installé partout. Aussi, la construction d'une barrière électrique sur un territoire relève de trois facteurs : le nombre d'habitants des villages, le niveau d'activité agricole (production agricole et taille des plantations) et l'intensité des destructions. Ces trois éléments cumulés expliquent en partie l'absence de cet outil dans certains villages du PNP, symbolisé par une faible occupation humaine de façon générale. Selon les statistiques du dernier recensement de la population du Gabon en 2013 et les données de l'ANPN, aucun de ces villages n'excède cinquante habitants⁶, à l'exception de la pointe Denis qui est d'ailleurs une station balnéaire.

déterminants de la stabilité écologique du milieu, notamment à partir d'une approche intégrée et planifiée de sa gestion. Aux PNL et PNP, les transgressions frontalières de la faune sauvage semblent être le paramètre non maîtrisé par les communautés locales et très peu voire pas du tout développé par l'organe (ANPN) en charge de ces espaces protégés. En effet, au-delà des clôtures électriques et des paiements de dégâts qui représentent deux outils de facilitation de la cohabitation entre l'homme et la faune, porter la discussion sur des mécanismes traditionnels et

⁶ Agence nationale des parcs nationaux, Plan de gestion parc national de Pongara 2014-2018, p. 23

interroger leur applicabilité et leur viabilité par rapport à la cohabitation semble nécessaire sur ces deux sites. Cela implique d'ailleurs de les confronter à d'autres milieux naturels affectés par ce même conflit.

Une étude portant sur l'atténuation des conflits Homme-faune dans la partie sud-est de la réserve de faune du Dja au Cameroun détermine des techniques traditionnelles mises en place par les populations locales (Mouyakan et al., 2020 : 656), afin de juguler la destruction des cultures agricoles (91%), principale conséquence dudit conflit. Parmi les dix techniques identifiées (construction des clôtures, mise en place de piège, empoisonnement, utilisation des éventails, utilisation de la fumée), la clôture en bambous de chine plus construite (44%) dans ce territoire présente des résultats probants de protection des cultures. Il s'agit d'une d'implantation resserrée de bambous de chine d'un mètre autour de la plantation. Cette technique diminue considérablement l'action des rongeurs, principaux dévastateurs (80%) de cultures. Elle obstrue, en effet, les voies de passages de nombreuses espèces (hérisson, porc-épique, rat palmiste, écureuil, antilope, rat, etc.) qui produisent des dégâts considérables sur les cultures vivrières de base, à l'instar du manioc, la banane plantain, le macabo, etc.

Une autre étude axée sur la coexistence entre l'homme et la faune au parc nationale des Monts Bale au sud-est de l'Éthiopie (Mekonen 2020 : 6) révèle également des résultats déterminants de techniques traditionnelles (gardiennage des cultures vivantes, clôtures, épouvantails, chasse) dans la limitation des dégâts de cultures. En effet, outre le gardiennage assuré par les populations de jour et parfois de nuit, cette recherche désigne l'efficacité de l'usage de la clôture vivante abondamment construite (26%). Cet instrument limite, en effet, l'intrusion abusive de certaines espèces ravageuses, à l'instar du phacochère, premier pilleur des cultures (manioc, maïs, canne pomme de terre, etc.) dans ce territoire. Selon cet auteur, ces techniques traditionnelles, bien que nécessitant un effort considérable, sont efficaces et produisent des effets significatifs dans la limitation des dégâts des cultures agricoles (Mekonen 2020 : p.7). Par ailleurs, leur intérêt réside dans leur souplesse à être utilisé au sein des différents territoires, puisqu'elles sont moins budgétivores et ne nécessitent pratiquement l'utilisation d'aucune technologie.

Suivant ces résultats, les pièges, l'empoisonnement et la chasse sont des techniques inopérantes et non applicables dans les PNL et PNP, à cause de leurs politiques de conservation et de leurs étiquettes de labels environnementaux internationaux. Par ailleurs, l'utilisation des épouvantails et de la fumée s'est avérée inefficace. En revanche, la barrière à bambous de chine, non encore construite dans les PNL et PNP, pourrait faire l'objet d'une expérimentation dans ces territoires. En effet, bien que l'éléphant soit identifié comme principal dévastateur sur ces deux espaces protégés, nos observations de terrains permettent d'attester qu'une activité importante de rongeurs, à peine évoqués par les riverains, provoque aussi des pertes agricoles dans ces villages. Ce qui devrait amener l'ANPN et les populations à repenser la technique traditionnelle de clôtures à bambous de chine surélevés comme un outil de limitation de dégâts et de coexistence. D'autant que les barrières électriques, en tant que technique moderne budgétivore, ne sauraient être construites partout, et moins encore dans les villages peu peuplés disposant de faibles superficies agricoles. Cette technologie très coûteuse, occasionnant déjà une cohabitation à géométrie variable sur ces milieux naturels (PNL et PNP), peut être compensée par la barrière traditionnelle de bambous de chine.

3. 2. L'acceptabilité contraignante

Le problème majeur de la gestion du conflit Homme-faune dans les PNL et PNP en particulier, et plus globalement au Gabon, réside dans les choix délibérés de ses politiques moins inclusives, mais applicables sur les populations locales et sur leurs territoires. Bien que l'ANPN ne soit pas le principal acteur de la gestion dudit conflit, elle offre cependant une plateforme d'échange, le conseil consultatif de gestion locale (CCGL), à partir de laquelle des modalités de gestion dudit conflit peuvent inclusivement être débattues, dans l'optique de permettre l'acceptabilité non contraignante de la faune sauvage.

Les résultats d'une recherche portant sur l'équilibre de besoins entre l'humain et la faune sur divers espaces protégés du monde (Trèves 2007 : 5) montrent que la cogestion, associée à un accord de projet économique, augmente chez les populations la tolérance des animaux, malgré les dégâts subis. Celle-ci crée, en effet, les conditions d'acceptabilité

des riverains des parcs. Le processus de gestion engagé dans cette étude s'articule d'une part, sur une prise de décision démocratique, consistant à générer des idées communes (populations, gestionnaires et acteurs privés ou opérateurs économiques). D'autre part, cela consiste à planifier la gestion en tenant compte du contexte local, l'impératif de protection de la biodiversité et la nécessité d'adjoindre un projet économique susceptible de compenser les déprédations et les destructions des plantations. Ce processus a fait que les associations de villages des parcs nationaux mongoles et népalais soient plus conciliants vis-à-vis des rongeurs, mais aussi des léopards souvent responsables des déprédations. Ce même auteur préconise que cette acceptabilité tient essentiellement des contrats économiques de commercialisation de produits de laine signés entre les acteurs de la conservation et les associations de villages (Trêves 2007 : p. 6). Par ailleurs, il montre que l'approbation de ces mécanismes par ces populations est liée à leur mise en place collégiale. D'autres résultats portant un intérêt participatif dans la mise en place des politiques de gestion du conflit Homme-faune viennent du parc national de Kakum au Ghana et de la réserve de Salambala en Namibie (Lamaque et al., 2010 : p.62). En effet, sur ces deux cas, le changement de pratiques culturelles avait été admis collectivement entre les gestionnaires et les riverains comme une politique permettant de juguler les dévastations de l'éléphant. Le choix de cultures inconsommées par cette espèce, mais disposant d'une grande valeur commerciale (piment, gingembre) fut validé. Dans ce contexte, outre l'amélioration des revenus de ces agriculteurs, ce mécanisme collégalement adopté a permis de repousser les éléphants tout en développant l'intégration effective des populations dans le parc. Tenant compte de ces résultats, il semble que la cogestion ou la participation intégrative des populations dans le choix des politiques visant à résoudre le conflit Homme-faune est essentielle dans les PNL et PNP, et plus globalement pour les victimes de dévastation de cultures au Gabon. L'absence de ce mécanisme d'insertion et des alternatives économiques viables crée davantage de tensions. Par ailleurs, le fait le MEF, responsable de la gestion dudit conflit rend moins opératoire les solutions existantes (paiement de dégâts, battues administratives) complexifie l'acceptabilité et la tolérance des riverains victimes des dégâts.

Au-delà d'une acceptabilité volontariste que la cogestion du conflit Homme-faune pourrait produire auprès des populations des PNL et PNP, celle-ci pourrait également s'inscrire comme un déterminant essentiel d'atténuation et de limitation du conflit Homme-homme dans ces milieux. D'autant que les populations contesteront moins les décisions auxquelles elles sont parties prenantes.

CONCLUSION

En analysant le conflit Homme-faune des PNL et PNP par des méthodes essentiellement qualitatives, l'enjeu majeur consistait à comprendre la praticité des mécanismes appliqués sur ces milieux naturels et par extension sur l'ensemble des aires protégées gabonaises, du fait des réalités parfois similaires. De cette orientation, il en ressort que la résolution du conflit Homme-faune, plus précisément la réponse apportée à travers les mécanismes devant permettre la cohabitation entre l'homme et la faune, est très insuffisante dans l'ensemble. Les disparités de leur applicabilité sur ces deux sites témoignent d'une part, de la prise en compte des niveaux d'intensité et de densité du conflit sur un milieu. D'autre part, cela est lié à l'ordre de priorité des acteurs environnementaux de gestion de ces parcs nationaux.

Dans les faits, le développement des mécanismes au PNL contribue à un changement de paradigme et à une évolution de rapports des populations vis-à-vis de la faune sauvage et des gestionnaires. Cela développe une certaine tolérance des riverains à l'égard l'animal. Par ailleurs, les compensations financières font également que la problématique Homme-faune soit différemment abordée de façon générale sur cet espace protégé. Ce mécanisme, certes, ne règle pas de façon définitive le conflit, mais il atténue l'hostilité vouée à la faune sauvage.

Dans l'état actuel d'applicabilité des dispositifs et politiques d'atténuation du conflit aux PNL et PNP, la cohabitation Homme-faune et l'acceptabilité volontariste et non celle de la contrainte nécessitent d'implémenter de nouveaux mécanismes, des outils et des politiques permettant de changer les rapports entre les riverains sur la faune sauvage, et partant ces espaces protégés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVOMO NDONG Sandy Steeven, 2017. *Human-wildlife conflict and ecotourism: comparing Pongara*

and Ivindo national parks in Gabon, mémoire master 2, Université d'Oregon, Oregon, 155 p.

DÉTIENNE Marcel, 2000. *Comparer l'incomparable*, Le Seuil, Paris, 134 p.

BRUEUR Thomas, NGAMA Steeve, 2020. « Humans and forest elephants in central Africa: conflict and co-existence in and around protected areas », dans Charles Doumenge, *State of Protected Areas 2020*, Yaoundé: Observatoire des forêts d'Afrique centrale, p. 175-221.

LE BEL Sébastien, CHAVERNAC David, 2015. « Suivi sous régional conflit Homme-faune », Bulletin mensuel OFAC, n°4, p. 1-4. Disponible en ligne : https://www.observatoire-comifac.net/docs/docsOFAC/BulletinMensuel_Aout-Septembre_2015.pdf [dernier accès septembre 2023].

LAMARQUE François, ANDERSON Jeremy & FERGUSON Richard, OSEI-OWUSU Yaw, 2010. *Conflits humains-faune en Afrique : causes, conséquences et stratégies de gestion*, Études FAO Rome, n°157, 112 p.

LOCHIN Catherine, 2019. « Passages. De l'homme à l'animal dans les mythes gréco-romains : trace des mythes dans la science », dans Marianne Besseyre/Pierre Yves Le Pogam/Florian Meunier, *L'animal symbole*, Paris : éditions du comité des travaux historiques et scientifiques, p. 66-77.

MARCHAND Guillaume, 2016. « Analyse de la dimension conflits homme, faune sauvage dans la réserve de développement durable de la rivière Uatumã (Amazonas, Brésil) », *Cybergeo, European Journal of Geography*, p. 1-33. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/cybergeo/27807> [dernier accès septembre 2023].

MICOUD André, 2010. « Sauvage ou domestique, les catégories obsolètes », *Sociétés*, n° 118, p. 99-107. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-societes-2010-2-page-99.htm> [dernier accès septembre 2023].

MEKONEN Sefi, 2020. « Coexistence between human and wildlife: the nature, causes and mitigations of human wildlife conflict around Bale Mountains National Park, Southeast Ethiopia », *BMC Ecology*, p. 1-9. Disponible en ligne : <https://bmcecol.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12898-020-00319-1> [dernier accès décembre 2023].

MOUYAKAN Elvis, MBEZELE Junior & NGABA Yannick, MAMADOU Lamo Martial, 2020. « États des lieux et perspectives d'atténuation des conflits homme-faune : cas de la partie Sud-Ouest de la réserve de faune du Dja (Cameroun) », *International journal of innovation and applied studies*, vol. 29, n°3, p. 650-660. Disponible en ligne : <https://www.issr-journals.org/links/papers.php?journal=ijias&application=pdf&artide=IJIAS-20-132-02> [dernier accès décembre 2023].

NDONG NDONG Saturnin, 2021. *La souveraineté environnementale et les enjeux de conservation autour des aires protégées entre l'État et les acteurs non gouvernementaux : cas des parcs nationaux Lopé (PNL) et Pongara (PNP) au Gabon*, thèse de doctorat, UPPA, Pau, 516 p.

NSONSI François, 2018. « Les conflits Homme-éléphants (*Loxodonta cyclotis*) : un défi pour associer les communautés locales à la conservation de la faune », *Tropicultura*, n° 36, p. 534-538. Disponible en ligne : <http://www.tropicultura.org/text/v36n3/531.pdf> [dernier accès septembre 2023].

ONDO ASSOUME Emmanuel, 2016. « Les paysages végétaux du littoral gabonais », dans Patrick Pottier, *Les régions littorales du Gabon. Éléments de réflexion pour une planification stratégique du territoire*, Canéjan : LEGT p. 41-56.

OUSONGO Leonard, NAGAHUEDI Jonas, 2008. « Participatory land-use planning for priority landscapes of the Congo Basin », *Unasylva*, n° 59, p. 17-24. Disponible en ligne : <https://www.fao.org/3/i0440e/i0440e04.pdf> [dernier accès décembre 2023].

THOISY Benoît, VIE Jean-Christophe, 1998. « Faune et activités humaines : exploitation forestière et chasse en Guyane française », *Revue d'ethnologie JATB*, vol. 40, n° 1-2, p. 103-120. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/jatba_0183-5173_1998_num_40_1_3663 [dernier accès septembre 2023].

TREVES Adrian, 2007. « Balancing the needs of people and wildlife: when wildlife damage crops and prey on livestock », *International development united states agency*, n°7, p. 1-10. Disponible en ligne : https://www.researchgate.net/publication/28624496_Balancing_the_Needs_of_People_and_Wildlife_When_Wildlife_Damage_Crops_and_Prey_on_Livestock [dernier accès septembre 2023].

TRIPLET Patrick, 2019, *Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature*, Société zoologique, 5^e édition, 1145 p.

WALKER Kendra, 2012. «Labor costs and crop protection from wildlife predation: the case of

elephants in Gabon », *Agricultural economics*, n°43, p. 61-73. Disponible en ligne : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1574-0862.2011.00565.x> [dernier accès décembre 2023].

AUTEUR

Saturnin **NDONG NDONG**

Docteur en Géographie de l'aménagement-environnement
Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
UMR 7300 Espace (Avignon Université, France)
Courriel : satndong@gmail.com



© Édition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster/>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG
- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Saturnin **NDONG NDONG**, « Le conflit Homme-faune dans les espaces protégés du Gabon : *Une étude comparative de sa gestion entre les parcs nationaux Lopé et Pongara* », *Revue Espaces Africains* (En ligne), 3 | 2023 (Varia), ISSN : 2957- 9279, mis en ligne, le 30 décembre 2023., p.90-105.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



[Voir la page de la revue dans Road](#)



[Voir la page de la revue dans Mirabel](#)



[Voir la page de la revue dans Sudoc](#)
